

Bonjour,

Je vous remercie pour votre message.

Je vais essayer de répondre à vos commentaires et interrogations.

Vous parlez de réduire les espaces vierges, aujourd'hui le site de Calmels est un espace clôturé et privé où s'exerce une chasse commerciale. Sur le terrain ce n'est pas moins de 1 000 ongulés, cervidés et sangliers qui sont élevés pour être chassés. Votre terrain est, selon votre description, loin de ressembler à cette zone sur-pâturée par les bêtes et à vocation commerciale. Le domaine de Calmels est un domaine totalement coupé du biotope du Larzac, nous proposons d'ailleurs de l'ouvrir totalement par le démontage des clôtures.

Si un parc énergétique se crée sur cette zone, ce sont aux maximums 400 ha sur les 1000 hectares qui auront pour vocation la production d'énergie verte dans le scénario maximum. Vous évoquez l'arrivée de touristes sur la zone des 600 ha à 800 ha rouverte mais de notre point de vue ce sera surtout une réappropriation du site par les locaux, habitués à exercer des activités de plein-air (randonnées, VTT et chasse traditionnelle). En aucun cas, ce projet ne fera de ce site un lieu touristique incontournable mais plutôt une zone naturelle à l'usage de tous.

Pour les impacts sur la faune et la flore, comme tout projet d'énergie renouvelable, la zone d'étude doit être inventoriée et analysée pour être ensuite défini par ses enjeux et ses impacts. Ces études ont démarré en 2018 et nous avons pu avoir des retours des inventaires sur cette année complète. D'autres inventaires suivront pour affiner la connaissance du site et de son biotope pour ensuite évaluer les impacts du projet. Nous pouvons dès à présent discuter de ces aspects avec ces premiers éléments, nous vous invitons par ailleurs à vous inscrire à l'atelier traitant de ce sujet le 5 juin prochain à la salle des fêtes du Caylar.

Concernant le test d'herbage, si vous venez sur le site vous vous rendrez compte de l'état du terrain. La chasse commerciale laisse des traces et le surpâturage donne un sol très pauvre et caillouteux. Si une activité agropastorale cherche à s'installer sur le domaine, il faut préparer les sols. Plus qu'un test sur les espèces herbeuses c'est aussi un test sur les moyens de préparer le sol.

Nous ne nous permettons pas de considérer que les locaux ne sont pas à même de savoir eux-mêmes ce dont ils ont besoin, bien au contraire, nous avons demandé conseil aux locaux pour choisir la meilleure solution.

Pour ce qui est de la cohabitation des panneaux avec du pâturage, nous avons sur 7 de nos 13 parcs photovoltaïques des bergers. Les retours sont très positifs comme vous pouvez le voir sur ce reportage de France 3. <https://www.youtube.com/watch?v=zfiorpM0n2s&t=3s> Mais pour valider et améliorer les co-activités, nous avons lancé une étude par une association indépendante pour se rendre sur ces sites et évaluer d'un point de vue technique cette co-activité et interroger les éleveurs.

L'implantation d'un parc photovoltaïque ne dégrade pas le potentiel agronomique des terres. En effet les panneaux étant installés par un système de pieux battus, l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols restent très faibles. De plus, le projet de parc photovoltaïque prévoit une exploitation temporaire du site. Et comme vu plus haut, ils permettent une autre activité en parallèle : le pâturage, ce n'est pas une utopie mais la réalité déjà existante sur des parcs partout en France. Au terme du démantèlement du parc photovoltaïque, le site redeviendra vierge de tout aménagement. L'activité agricole productive pourra continuer après avoir été créée.

La mise en place du projet n'implique pas de disparition d'exploitation agricole. Le projet de parc photovoltaïque aura un impact positif sur le nombre d'exploitations.

Pour répondre à votre question sur le démantèlement, le coût est payé à l'achat du panneau, une écotaxe intégrée à l'achat du panneau et versée à la société en charge du retraitement. Le démantèlement est également intégré dans le coût du panneau, c'est prévu par le code de l'environnement.

Les parcs photovoltaïques au sol ne nécessitent pas de maintenance lourde, c'est pourquoi la création d'emplois remis sur l'investissement est plutôt faible. Néanmoins ce projet permettrait la création d'emplois non négligeables pour une longue durée et cet aspect reste une plus-value pour le territoire.

Pour votre calcul de surface concluant sur deux départements pour combler les objectifs, nous pensons que les annonces du gouvernement seront atteintes par un mix énergétique : solaire, éolien, méthanisation, hydroélectricité. Pour le photovoltaïque, plusieurs typologies de projets peuvent contribuer : les toitures, les ombrières et les parcs au sol.

Nous sommes d'accord avec vous, la transition énergétique passe aussi par la sobriété et l'efficacité. Mais cette sobre énergie consommée doit aussi provenir de sources propres, vertes et non polluantes telles que le photovoltaïque.

J'espère avoir apporté des éléments permettant de voir le projet tel qu'il est proposé et l'état actuel du site. Nous restons à votre disposition si vous avez de nouvelles interrogations et n'hésitez pas à vous renseigner et/ou contribuer sur le site internet du projet.